

COUP DE POUCE NUMERIQUE AUX ENTREPRISES DE POITOU-CHARENTES
--

La Région, dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Economique, Ecologique, Social et Solidaire (SRDEESS) 2011 – 2015 et de son plan numérique régional, développe l'utilisation des outils numériques pour améliorer l'efficacité des services rendus aux habitants et aux entreprises dans de nombreux domaines.

Lors de sa conférence sociale du 17 janvier 2012 relative à l'emploi et à la relance économique, la Région a souhaité apporter des réponses concrètes aux entreprises touchées par la crise. Elle a donc proposé de renforcer les actions pour l'accès aux services numériques tant pour les PME que pour les chômeurs.

La Région vise à travers ces actions complémentaires à :

- Re-dynamiser le tissu économique régional,
- Lutter contre la disparition d'emplois et/ou d'entreprises régionales touchées par la crise et ayant besoin de revoir leur stratégie de développement ou de construire de nouvelles stratégies adaptées aux contraintes économiques et de concurrences auxquelles elles doivent faire face,
- Développer l'attractivité du territoire et des entreprises régionales en s'emparant de l'outil numérique.

Le coup de pouce numérique aux entreprises



Au regard de l'importance de l'internet dans le développement des entreprises et le manque d'appropriation de l'outil par ces dernières, **la Région a proposé d'enrichir l'arsenal d'outils régionaux à disposition des entreprises** d'un coup de pouce numérique aux entreprises.

Le coup de pouce numérique aux demandeurs d'emploi

En complément de l'action à destination de « entreprises », la Région souhaite agir sur la formation des demandeurs d'emplois pour :



- Permettre aux demandeurs d'emplois de maîtriser les principaux outils d'Internet en recevant une attestation régionale sur la formation reçue.
- Permettre une meilleure employabilité des demandeurs d'emplois par une maîtrise opérationnelle des outils numériques directement utilisables par le tissu des TPE/PME.
- Permettre à la filière Numérique d'identifier des compétences humaines pour répondre aux besoins d'accompagnement des entreprises.

La Région a lancé sur son site internet (<http://www.poitou-charentes.fr>) un appel à manifestation d'intérêt qui a pour objectif de faire émerger des demandes d'entreprises.

Les entreprises impactées par la crise sont invitées à faire part de leur intérêt à un accompagnement stratégique numérique dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts « coup de pouce numérique aux entreprises ».

Par qui :

La Région a sélectionné 2 prestataires spécialisés dans la stratégie numérique pour réaliser les accompagnements en entreprise, par le biais d'un marché public.

Les interventions des prestataires ont été réparties par département :

- sur la Charente : la société Webiliz
- sur la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne : la société Amont

En quoi consiste le CPNE :

Le coup de pouce numérique aux entreprises est un accompagnement intégralement pris en charge par la Région qui se décline en 2 étapes :

- **la première étape est une action de sensibilisation au web, de découverte des possibilités qu'il offre et d'analyse de l'utilisation du web par l'entreprise.**

Il s'agit d'une intervention dans l'entreprise d'une journée. Cette journée permettra à l'entreprise, selon sa situation, de découvrir son potentiel de développement sur le web et de faire une analyse critique son utilisation du web pour son développement. A l'issue de la journée, l'entreprise réalisera une autoévaluation qui permettra de poser les bases de travail de la stratégie web de l'entreprise.

A l'issue de la première journée, la poursuite de l'accompagnement de l'entreprise sera validée au regard de l'autoévaluation de l'entreprise et de l'avis du prestataire notamment.

- **la seconde étape est une action de développement et de mise en oeuvre d'une stratégie web dans l'entreprise.**

A travers un accompagnement de 4 journées au total, l'entreprise établira avec le prestataire une stratégie et engagera sa mise en oeuvre (accompagnement sur 3 mois).

Pour Qui ? :

Les entreprises (TPE, PME, artisanales, commerciales, Industrielles, etc.) de Poitou-Charentes impactées par la crise.

Les entreprises retenues bénéficieront d'un accompagnement intégralement pris en charge par la Région et co-financé par les fonds FEDER (sous réserve de l'instruction favorable du dossier).

Comment Demander :

Il suffit d'adresser le formulaire de demande au service Economie Numérique à l'adresse suivante : economienumerique@cr-poitou-charentes.fr

Pour toute information complémentaire :

Consulter le site de la Région : <http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/370> ou le Service Economie Numérique au 05 49 55 81 61